



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL AU SEIN DES SERVICES DE
L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Il est ouvert au titre de l'année 2023 un recrutement sans concours d'adjoints administratifs territoriaux au sein des services de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna.

Le nombre de postes ouverts est de 1 (un).

Le poste à pourvoir est :

Lieu du poste	Service	Intitulé du poste	Caractéristiques du poste
Wallis	Service des travaux publics	Agent administratif à la section des permis de conduire	Accueil du public et inscriptions au permis de conduire

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 5 juin 2023 à 12h00 (heure de Wallis et Futuna).

La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 5 juillet 2023 à 12h00 (heure de Wallis et Futuna).

Les candidats doivent présenter un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- un formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé (disponible sur le site de l'administration supérieure : www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr ;
- un curriculum vitae détaillé du candidat indiquant le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés :

- soit par courriel à : yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr ou amanda.biernaczyk@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit au service des ressources humaines à l'administration supérieure – bureau Territoire. (9h-12h /14h-16h).

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra être pris en considération.

Les dossiers déposés dans le délai susmentionné sont examinés par une commission de sélection, dont la composition sera fixée ultérieurement. Cette commission procède à partir du mardi 11 juillet 2023 à l'audition des candidats sélectionnés lors d'un entretien oral d'une durée de 15 minutes. La commission de sélection siège à Wallis.

Seules les personnes dont la candidature aura été présélectionnée seront convoquées pour un entretien avec la commission de sélection.

A l'issue des entretiens, la commission de sélection arrêtera, par ordre de mérite, la liste du candidat apte au recrutement.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna aux adresses électroniques suivantes : yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr ou amanda.biernaczyk@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr